



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## **PROCÈS VERBAL du Conseil Municipal du 26 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize Janvier par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

### **Étaient présents :**

Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Grégory MAIN, Frédéric SEVIN, Ariel ALLARD, Marie-France CABARET, Virginie BOUCHARD, Jean-Claude MORIN, Nathalie GANDON, Marc RAVANEL, Agnès MAILLE, Catherine BAZIN,

### **Étaient absents en ayant donné pouvoir :**

Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Annabel DOS REIS  
Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET

### **Absents excusés :**

Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2  
Nombre de votants : 16

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Marie-France CABARET

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 13 décembre 2016.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2016 est adopté à la majorité

## **Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 janvier 2017**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la modification apportée à l'ordre du jour :

**Rajout à l'ordre du jour :** Délibération sur le choix de l'entreprise pour le sablage et la peinture des candélabres

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour précédemment cités.

### **Finances :**

- Délibération pour l'adhésion au groupement d'achat d'électricité SDE 28
- Demande de subvention au titre du FDI, DETR et SDE 28:
  - Travaux de voirie
  - Changement d'une paire de volet sur la mairie, rénovation façade SDF et rénovation de la salle du Conseil
  - Travaux de mise en accessibilité PMR
  - Renforcement de canalisations



# **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- Changement de 30 compteurs d'eau
- Création/Réparation de deux poteaux incendie
- Délibération d'autorisation de pouvoir régler des factures d'investissement dans la limite du quart des crédits disponibles inscrit au Budget Primitif 2016.

## **Juridiques :**

- Délibération pour la répartition de l'excédent aux communes membres du SIZA suite à son auto-dissolution
- Délibération pour la validation de l'auto-dissolution du SIZA
- Délibération concernant le règlement intérieur de la Bibliothèque
- Délibération concernant le transfert de la compétence de PLU ou des documents d'urbanisme faisant office de PLU à l'Agglomération du Pays de Dreux
- Délibération sur l'avis du Conseil Municipal sur le Programme Local de l'Habitat 2017-2023 de l'Agglomération du Pays de Dreux
- Election d'un représentant membres du Conseil Municipal et d'un représentant non élu, au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

## **Travaux :**

- Délibération sur le choix de l'entreprise pour le broyage des vallées de la commune
- Délibération achat tondeuse autoportée
- Délibération sur le choix de l'entreprise pour le sablage et la peinture des candélabres

**Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

### **Compte rendu du Maire :**

- Rapport d'analyse groupement de commande fournitures administratives et ramettes papiers avec l'Agglomération du Pays de Dreux
- Point sur la mise à disposition de la Maison des Services
- Compte rendu sur le rapport d'activité GRDF
- Information de la démission d'un membre du Conseil Municipal

### **Compte rendu du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire :**

- Information sur l'intervention de la RTE pour coupe de de la végétation sur la Commune

### **Compte rendu des Adjoint, des Maires délégués et représentants de syndicats**

## **Divers**

## **Finances :**

### **DCM 2017.01.26.01 - Délibération pour l'adhésion au groupement d'achat électricité SDE 28 :**

Considérant que la commune de Tremblay-les-Villages a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le coordonnateur,

Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Madame le Maire précise que l'adhésion à ce groupement d'achat permettrait de décharger totalement la commune des procédures de consultation s'agissant de marché complexe (cahier des charges, analyse des offres, attribution et notification des accords cadre et des marchés subséquent).

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à consommation égale, les offres retenues par le groupement en 2015 ont permis une réduction moyenne des coûts de près de 11 % pour l'électricité.

En se basant sur les chiffres de l'année 2016, la Commune de Tremblay-les-Villages a eu une consommation électrique de **42 694,54 €**.

Si on procède à une baisse de 11 %, la facture d'électricité de la Commune serait de **37 998,14 €**, ce qui équivaut à réaliser une économie de **4 696,40 €**

Il faut aussi préciser que ce groupement d'achat est le seul à fournir une assistance locale permanente en cas de problème ou de question sur la fourniture en énergie de nos équipements, le SDE 28 assurant le rôle de pilote pour le département d'Eure et Loir.

Madame le Maire précise aux conseillers que ce marché sera établi pour la période 2018/2019, et qu'une réponse doit être retournée au SDE 28 au plus tard le 1 février 2017.

La commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Madame le Maire précise, que cette adhésion au groupement d'achat électricité du SDE 28, n'entraîne aucun coût pour la Commune de Tremblay-les-Villages.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au groupement d'achat d'électricité du SDE 28.

Monsieur Ariel ALLARD insiste sur le fait qu'à l'heure actuelle, il faut adhérer à de plus en plus de groupement, et que cela est dans un certain sens une perte d'autonomie.

Madame Christelle MINARD répond que ces groupements, sont une bonne chose et qu'en aucun cas il y a une obligation d'adhésion.

De plus, ces groupements permettent de faire des économies, une baisse de 11 % sur les factures d'électricité de la Commune n'est pas négligeable.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de l'adhésion de la commune de Tremblay-les-Villages au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **Prend acte** que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat.
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Tremblay-les-Villages et ce sans distinction de procédures.
- **Autorise** Madame le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement.
- **S'engage** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- **Habilite** le coordonnateur et le pilote départemental à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Tremblay-les-Villages.

Suite aux commissions des travaux des 20 juin 2016, 12 décembre 2016 et 18 janvier 2017, les Maires délégués ont recensé les travaux nécessaires sur toutes les communes et hameaux constituant la Commune de Tremblay-les-Villages.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle que concernant le projet cœur de village, deux commissions des travaux élargies à tous les membres du Conseil Municipal en date du 20 Juin et du 24 Novembre 2016 ont été organisées.

Suite à cela, plusieurs consultations, devis et estimations ont été réalisées, permettant de dresser une liste des investissements à réalisés durant l'année 2017.

Les travaux d'investissements retenus ont été classés dans les deux tableaux suivants :

COMMUNE – 2017 (CHIFFRES TTC)			Subv.
Cpte 20	Etudes :		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Eglise de Tremblay – Mur</li><li>• Presbytère – Mur</li></ul>	25 000 €	
	AMO Cœur de Village Tremblay/Chêne-Chenu	24 000 €	7 200 € (FDI)
Cpte 21	Tondeuse autoportée	30 000 €	Néant
	Eglise d'Ecublé	6 040 €	1 510 € (FDI)
	Mise en accessibilité des bâtiments	3 155 €	1 160 € (FDI)



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

			+ DETR)
	Sablage des candélabres (tranche ferme)	23 760	Néant
	Toiture SDF Chêne Chenu	2 369,77 €	1 787 € (FDI)
	Réfection Salle du Conseil	1387 €	
	Rénovation façade SDF de Tremblay	1314,05 €	
	Changement d'une paire de volets Mairie	2079,22 €	
	Support pietà	4 000 €	
	Eclairage public	24 900 €	Déjà Attribué
	Création d'un point d'éclairage à Neuville au 18 rue de l'Arche	4 536 €	945 € (SDE28)
	Eclairage du Stade de Tremblay	8040 €	1 675 € (SDE)
	Création/Rénovation de 2 poteaux incendie	5 040 €	1 260 € (FDI)
	Entrées de maison rue de la mairie Chêne-Chenu	4 560 €	1 614 € (FDI)
	Entrées de maison impasse de la vallée à Theuvy	1 881,60 €	
	Entrées de maison à Saint-Chéron	9 900 €	2 477 € (FDI)
	Bordures pour écoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt à Saint-Chéron des Champs	31 276 €	7 818 € (FDI)
	Marquage rue de la Golletterie à Bilheux	1 929 €	482,40 € (FDI)
	Trottoirs rue de Champigny à Moreaulieu	26 400	6 680 € (FDI)
	Trottoirs rue St-Brice à Achères	42 576 €	10 664 € (FDI)
	Petit Matériel et outillage technique (taille-haie, tronçonneuse...)	2 500 €	Néant
	Ordinateur pour la bibliothèque	1 000 €	
	Guirlande électrique, drapeaux, nettoyeur haute pression	6000 €	Néant
	Divers (matériel alternatif « 0 phyto », broyeur de branches...)	15 000 €	Néant
	<b>TOTAL</b>	<b>259 643,64 €</b>	<b>45 272,40 €</b>
	Reste à Charge Communale (si les subventions sont notifiées)	<b>214 371,24 €</b>	
Cpte 23	Provisions (cœur de village, aires de jeux...)	450 000 €	

EAU – 2017 (CHIFFRES HORS TAXES)			Subv.
Cpte 20	Etude pour le puits de Bernier	7 000 €	
Cpte 21	Changement de 30 compteurs – Plan de renouvellement	56 800 €	17 058 € (DETR)
	Nouveaux compteurs de comptage	7 100 €	2 130 € (DETR)
	Régulateur de pression	1 803 €	540 € (DETR)
	Renforcement de la canalisation rue du Paradis à Chêne- Chenu	22 101 €	6 630 € (DETR)
	Fouilles et pose d'une bouche à clef au clos Blanchard	1 733 €	
	Renforcement de canalisation Vilette-Ecublé	32 378 €	9 713 € (DETR)
	Poteau distribution eau avec compteur - Stade	5 190 €	1 557 € (FDI)
	<b>TOTAL</b>	<b>134 105 €</b>	<b>37 628 €</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

	Reste à charge Communale (si les subventions sont notifiées)	96 477 €
Cpte 23	Provisions	

## Légende :

**Vert** = Validé par la commission des travaux

**Jaune** = En attente d'informations complémentaires

Madame le Maire, explique aux Conseillers que la grande majorité des travaux validés par la commission du 18 Janvier 2017, peuvent être subventionnés. Les travaux validés peuvent être supportés par le budget.

Pour ce faire, il faut donc que le Conseil Municipal autorise par le biais de délibérations Madame le Maire à recourir aux différentes demandes de subventions au titre du Fond Départemental d'Investissement (FDI), de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Syndicat Départemental d'Energie d'Eure et Loir (SDE 28).

Madame Virginie BOUCHARD, demande si les études concernant le Presbytère et l'Eglise de Tremblay-les-Villages n'ont pas déjà été réalisées.

Madame Christelle MINARD, répond qu'en effet en 2016 ces études ont été réalisées sur le Presbytère et l'Eglise de Tremblay-les-Villages. Elle précise également que ces études ont été faites dans le but de dresser un bilan des projets envisageables, et que celles à venir sur 2017 seront plus poussées pour permettre la planification et peut être le commencement des travaux si cela est possible.

Madame Virginie BOUCHARD, demande comment est géré le traitement des déchets végétaux issu de l'entretien des terrains communaux.

Monsieur Thibault PELLETIER répond que pour le moment les branches sont stockées. Il précise également, que pour 2017, la Commune procèdera à la location d'un broyeur de végétaux et que les chutes seront utilisées comme terreau dans les parterres de fleurs communaux.

Monsieur Ariel ALLARD expose l'idée de procéder à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux en même temps qu'une tranchée est ouverte rue du Paradis à Chêne Chenu. Compte tenu du montant raisonnable des travaux, cette hypothèse est tout à fait réalisable. Elle doit être étudiée.

Monsieur Thibault PELLETIER répond par la négative et précise que la tranchée de ne sera pas ouverte sur la totalité de la rue du Paradis, car le renforcement de canalisation se fera par tranche, une moitié de la rue après l'autre.

Monsieur Ariel ALLARD demande ou en est la création du lampadaire 11 rue du Moulin.

Monsieur Thibault PELLETIER répond que le prestataire responsable de ce chantier n'a pas encore finis la création des points lumineux.

Monsieur Thibault PELLETIER explique que l'installation du poteau de distribution d'eau avec compteur permettra principalement de pouvoir mesurer avec précision la consommation d'eau utilisée pour l'arrosage du stade, mais cela permettra également de limiter les abus des entreprises qui viennent se ravitailler sur les différentes bornes de la Commune, et les forçant à venir prendre l'eau à ce point de distribution uniquement.

Madame Virginie BOUCHARD demande si les travaux seront réalisés même si les subventions ne sont pas accordées.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame Christelle MINARD répond que dans l'état actuel des choses, la Commune peut financer ces travaux et que les approches financières réalisées récemment permettraient de savoir à peu de chose près le montant de ces opérations prévues sur l'année 2017. Les travaux inscrits sont réalisables

## **DCM 2017.01.26.02 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour l'assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de cœur de village.**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien le projet de cœur de village.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	7 200 €
Autofinancement (70%)	<u>16 800 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>24 000 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **DCM 2017.01.26.03 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la rénovation et la création de deux poteaux incendie à Moreaulieu et Ecublé.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de rénovation et de création de poteaux incendie afin d'améliorer les moyens de la lutte contre l'incendie.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	1 260 €
Autofinancement (70%)	<u>2 940 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>4 200 €</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Monsieur Arnaud LEHERICHER précise que ces poteaux incendie situés à Moreaulieu et à Ecublé, ne servent pas uniquement de bornes incendie puisque ces derniers servent également à purger le réseau dans ces secteurs.

Monsieur Frédéric SEVIN demande s'il est possible de globaliser l'ensemble des demandes de subventions.

Monsieur Thibault PELLETIER répond par la négative, et précise que la subvention permet de répondre aux questions que les Conseillers Municipaux peuvent se poser sur les différentes opérations de travaux.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la création et la rénovation de deux poteaux incendie.

## **DCM 2017.01.26.04 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la pose d'enrobé sur les entrées de maison de la rue de la mairie à Chêne-Chenu et impasse de la vallée à Theuvy**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de pose d'enrobé afin d'uniformiser les entrées de maison de la rue de la mairie et de l'impasse de la vallée ;

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	1 614 €
Autofinancement (70%)	<u>3 766 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>5 380 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la pose d'enrobé sur les entrées de maison de la rue de la mairie et de l'impasse de la vallée.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## **DCM 2017.01.26.05 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la pose d'enrobé sur les entrées de maison de Saint-Chéron des Champs**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de pose d'enrobé afin d'uniformiser les entrées de maison de Saint-Chéron des Champs

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	2 477 €
Autofinancement (70%)	<u>5 781 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>8 258 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la pose d'enrobé sur les entrées de maison de Saint-Chéron des Champs

## **DCM 2017.01.26.06 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la réalisation d'un marquage au sol rue de la Goletterie à Bilheux.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la réalisation d'un marquage au sol dans la rue de la Goletterie afin d'améliorer la circulation.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	482 €
Autofinancement (70%)	<u>1 126 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>1 608 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la réalisation de marquages au sol rue de la Goletterie.

## **DCM 2017.01.26.07 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la rénovation de bâtiments communaux.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux, notamment au regard d'impératifs d'isolation et d'économies d'énergie.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Ces travaux englobent :

- La réfection de la salle du Conseil Municipal
- Le ravalement de la façade de la salle des fêtes de Tremblay
- Le changement d'une paire de volet à la Mairie
- La réfection d'une partie de la toiture de la salle des fêtes de Chêne-Chenu

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	2 340,00 €
Autofinancement (70%)	5 462,24 €
<b>Total des travaux HT</b>	<b>7 802,24 €</b>

Monsieur Thibault PELLETIER précise que le ravalement de façade de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages consistera à enlever le lierre et à appliquer une couche de peinture pour redonner de l'éclat au bâtiment.

Madame Virginie BOUCHARD répond par la négative et explique qu'elle est contre l'idée de retirer le lierre. Elle précise que cela donne un certain charme au bâtiment.

Monsieur Thibault PELLETIER répond en disant qu'effectivement le lierre sur la façade est joli, mais qu'il est impossible de le laisser, compte tenu du fait qu'il abîme considérablement le mûr. Il précise que des arbustes pourront être plantés pour agrémenter la façade de la salle des fêtes.

Madame Virginie BOUCHARD répond que le problème vient du fait que par le passé, la salle des fêtes n'a pas été assez entretenue.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Autorise** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la rénovation et l'isolation des bâtiments communaux vus précédemment.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## **DCM 2017.01.26.08 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la réalisation de trottoirs rue de Champigny à Moreaulieu.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la réalisation de trottoirs rue de Champigny à Moreaulieu conformément à la décision de la commission des travaux réunie le 18 janvier 2017.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	6 680,00 €
Autofinancement (70%)	<u>15 589.50 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>22 269,50 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la réalisation de trottoirs rue de Champigny à Moreaulieu.

## **DCM 2017.01.26.09 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la pose de bordures dans la rue de Rebercourt à Saint-Chéron des Champs**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser des bordures dans la rue de Rebercourt à Saint-Chéron des Champs afin de canaliser les écoulements d'eau dans la rue.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	7 818 €
Autofinancement (70%)	<u>18 245 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>26 063 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la pose de bordures dans la rue de Rebercourt à Saint-Chéron des Champs

## **DCM 2017.01.26.10 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fond Départemental d'Investissement pour la réalisation de trottoirs rue Saint-Brice à Achères.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la réalisation de trottoirs rue de Saint-Brice à Achères conformément à la décision de la commission des travaux réunie le 18 janvier 2017.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	10 644 €
Autofinancement (70%)	<u>24 839 €</u>
Total des travaux HT	35 483 €

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la réalisation de trottoirs rue Saint-Brice à Achères.

## **DCM 2017.01.26.11 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la réparation de la toiture de l'église d'Ecublé**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réparation sur la toiture de l'église d'Ecublé suite à des forts vents qui ont fait tomber des tuiles.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement (FDI).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

FDI (30 %)	1 510 €
Autofinancement (70%)	<u>3 524 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>5 034 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la réparation de la toiture de l'église d'Ecublé.

Madame Christelle MINARD précise qu'une déclaration d'assurance a été faite au titre de la garantie tempête, pour une éventuelle intervention.

## **DCM 2017.01.26.12 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à plusieurs aménagements sur les bâtiments communaux pour permettre leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond Départemental d'Investissement (FDI).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

DETR(20%)	490,00 €
FDI (30%)	735,00 €
Autofinancement (50%)	<u>1 327,53 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>2 452,53 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre du FDI.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votes :

- Décide d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre du FDI pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

## **DCM 2017.01.26.13 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'installation de nouveaux compteurs d'eau de comptage.**

Madame le Maire indique que selon l'étude Hydratech, il y a lieu de procéder à l'installation de compteurs d'eau sur des équipements qui en était jusqu'alors dépourvus.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## Plan de financement

DETR (30 %)	2 130 €
Autofinancement (70%)	<u>4 970 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>7 100 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création de compteurs d'eau sur 6 équipements communaux dépourvus de compteurs.

## **DCM 2017.01.26.14 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la changement d'un régulateur de pression à Saint-Chéron des Champs.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement du régulateur de pression situé à Saint-Chéron des Champs.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

## Plan de financement

DETR (30%)	540 €
Autofinancement (70%)	<u>1 263 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>1 803 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le changement du régulateur de pression à Saint-Chéron des Champs.

## **DCM 2017.01.26.15 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation de la rue du Paradis à Chêne-Chenu**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable située rue du Paradis à Chêne-Chenu.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

## Plan de financement

DETR (30 %)	6 630 €
Autofinancement (70%)	<u>15 471 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>22 101 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR de renforcement de la canalisation d'eau potable située rue du Paradis à Chêne-Chenu.

## **DCM 2017.01.26.16 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation d'eau potable située entre Vilette et Ecublé.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable située entre Vilette et Ecublé.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

## Plan de financement

DETR (30 %)	9 713 €
Autofinancement (70%)	<u>22 665 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>32 378 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR de renforcement de la canalisation d'eau potable située entre Vilette et Ecublé.

Madame Marie-France CABARET demande si des travaux récents avaient eu lieu sur ce secteur, et si oui la Commune a-t-elle un recours possible.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Thibault PELLETIER répond que par rapport à d'autre secteur du réseau cette partie est assez récente, mais pas assez pour pouvoir avoir des recours.

## **DCM 2017.01.26.17 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création de 30 branchements de compteurs d'eau en limite de propriété**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'une étude a été réalisée en 2014, pour identifier tous les compteurs d'eau potable qui doivent être changés.

Cette étude a identifié, 600 compteurs de plus de 15 ans, dont 500 compteurs plomb et 300 compteurs nécessitant des travaux d'installation sur la rue.

En se basant sur cette étude, la commune a décidé de mettre en place un plan de renouvellement des compteurs, par tranche de 30 compteurs par an, en commençant par le matériel nécessitant des travaux d'installation sur la rue

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour le changement des 30 compteurs prévus pour l'année 2017.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

### Plan de financement

DETR (30 %)	17 058 €
Autofinancement (70%)	39 802 €
<b>Total des travaux HT</b>	<b>56 860 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur Thibault PELLETIER précise que les compteurs les plus simples ont été installés lors des deux dernières années et qu'à partir de 2017 il fallait s'attendre à des coûts supplémentaires notamment dû aux nombreuses traversées de route à réaliser pour l'installation des futurs compteurs.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour des travaux de changement et installation en limite de propriété de 30 compteurs

## **DCM 2017.01.26.18 – Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 28) pour la création d'un point lumineux à Neuville-la-Mare.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la création d'un nouveau point lumineux rue de l'Arche à Neuville-la-Mare afin de couvrir la totalité de la rue.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Syndicat Départemental d'Energie.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

## Plan de financement

SDE 28 (25 %)	945 €
Autofinancement (75%)	<u>2 835 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>3 780 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE 28.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du SDE 28 pour la création d'un nouveau point lumineux rue de l'arche à Neuville-la-Mare.

## **DCM 2017.01.26.19– Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 28) pour l'amélioration qualitative et énergétique de l'éclairage du stade**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des travaux pour améliorer la qualité de l'éclairage du stade ainsi que ses performances énergétiques.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Syndicat Départemental d'Energie.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

## Plan de financement

SDE 28 (25 %)	1 675 €
Autofinancement (75%)	<u>5 025 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>6 700 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE 28.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du SDE 28 pour l'amélioration qualitative et énergétique de l'éclairage du stade de Tremblay les Villages.

## **DCM 2017.01.26.20 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI pour la création d'une borne de puisage.**



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la création d'une borne de puisage au niveau du stade afin d'encadrer le puisage d'eau par les entreprises et de pouvoir mesurer la consommation d'eau induite.

Aussi Madame le Maire propose au conseil municipal de demander des subventions auprès du Fond Départemental d'Investissement (FDI).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

## Plan de financement

FDI (30%)	1 557 €
Autofinancement (70%)	<u>3 633 €</u>
<b>Total des travaux HT</b>	<b>5 190 €</b>

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre du FDI.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **Décide** d'autoriser la demande de subvention auprès du Département au titre du FDI pour la création d'une borne de puisage au stade de Tremblay-les-Villages.

## **DCM 2017.26.01.21 - Délibération pour autorisation de régler des factures d'investissement dans la limite du quart des crédits disponibles inscrit au Budget Primitif 2016.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit prendre une délibération afin de pouvoir payer les factures d'investissement en attendant le vote du Budget Primitif 2017 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2016)

Cette mesure permettrait de pouvoir régler des factures d'investissement si nécessaire.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le Budget 2016, il avait été budgétisé **900 666,14 €** en dépense d'investissement, le quart des crédits représente donc **225 166,54 €**.

Cette mesure permettrait de pouvoir régler des factures d'investissement si nécessaire.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser le règlement des factures d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2016.

## **Juridique :**

### **DCM 2017.26.01.22 – Délibération pour la validation de l'auto-dissolution du SIZA.**



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire, rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'aménagement et gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Madame le Maire, expose que suite à la parution de la loi NOTRe, la compétence des zones d'activités sera transférée de plein droit au 1er Janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération. Ainsi donc, à compter de cette date, l'Agglomération du Pays de Dreux reprendra l'aménagement, l'entretien et la gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule sur les communes de Tremblay-les-Villages et Sérazereux.

Vu l'arrêté préfectoral n° 3206 du 6 Décembre 1994 portant création du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la vallée du saule,

Vu l'article 2 des statuts du syndicat précisant que « le syndicat a pour objet l'aménagement et la gestion du parc d'activités la Vallée du Saule »,

A compter du 1er Janvier 2017 le syndicat aura perdu son objet du fait du transfert de la zone d'activités de la Vallée du Saule à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIZA a voté le 8 Décembre 2016 l'auto dissolution du syndicat.

A cet effet, Madame le Maire propose d'accepter cette auto dissolution du syndicat.

Madame Virginie BOUCHARD demande s'il est possible de s'opposer à la dissolution du SIZA.

Monsieur Grégory MAIN répond que rien n'empêche de voter contre, mais que cela sera sans conséquence car un arrêté préfectoral de dissolution a été pris.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acter l'auto dissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule à Tremblay-les-Villages et Sérazereux.

## **DCM 2017.01.26.23 – Délibération pour la répartition de l'excédent aux communes membres du SIZA suite à son auto- dissolution.**

Madame le Maire, rappelle que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'aménagement et gestion de Zones d'Activités (Z.A. de la Vallée du Saule).

Le Comité Syndical du SIZA du 8 décembre 2016, ayant voté son auto dissolution (en application de la loi NOTRe), Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de répartition de l'excédent de liquidation aux communes membres du syndicat.

Deux répartitions possibles :

- **Option 1** : Répartition entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux
- **Option 2** : Répartition entre les 60 communes du syndicat



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire, informe que l'Option 1 a été retenue par le Comité Syndical du SIZA du 8 Décembre dernier.

Il est précisé que pour que la répartition puisse se faire entre les 30 communes « hors Agglomération du Pays de Dreux », il faut que les 60 communes du syndicat émettent un avis favorable.

Concernant la répartition du boni de liquidation, il est précisé qu'elle se fera en fonction du nombre d'habitants par commune (recensement 2014 entré en vigueur le 1er janvier 2017).

De ce fait, Madame le Maire propose que le Commune de Tremblay-les-Villages acte l'Option 1 de répartition.

Madame Christelle MINARD précise que si la décision de répartir l'excédent dégagé par le SIZA entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux n'est pas unanime, alors c'est l'option numéro 2 qui sera retenue. (sous couvert de l'arrêté du Préfet d'Eure et Loir).

Madame Catherine BAZIN demande combien de commune ne voterait pas pour l'option numéro 1.

Madame Christelle MINARD répond qu'il est pour l'instant impossible de le savoir. Les résultats seront rendus après délibérations de l'ensemble des communes membres.

Madame Virginie BOUCHARD demande si la Commune de Tremblay-les-Villages récupérera l'ensemble de la fiscalité de la Z.A de la Vallée du Saule.

Monsieur Arnaud LEHERICHER répond par l'affirmative et précise que la commune récupérera aussi l'entretien des terrains et de la voirie constituant la Z.A de la Vallée du Saule

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acter la répartition de l'excédent de fonctionnement entre les 30 communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux
- **Valide** la répartition du boni de liquidation sera calculée au nombre d'habitants par commune

## **DCM 2017.01.26.24 – Délibération pour validation du Règlement Intérieur de la Bibliothèque.**

*Projet de règlement intérieur fourni aux conseillers municipaux*

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Bibliothèque Municipale est dépourvu de règlement intérieur.

Pour résoudre ce problème, il faut que le Conseil Municipal valide par voie de délibération un règlement intérieur pour la Bibliothèque Municipale.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le document transmis préalablement aux conseillers.

Madame Christelle MINARD indique qu'à l'article 3 du règlement, il faut préciser que les tarifs des services mis en place par la Bibliothèque sont encadrés par une délibération du Conseil Municipal et non pas par un arrêté Municipal.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Arnaud LEHERICHER demande comment sont déterminées les modalités de remboursement des ouvrages abimés ou perdus prévus à l'article 12 du règlement intérieur.

Madame Christelle MINARD répond que le Conseil Municipal décide cela par voie de délibération. Il faudra délibérer sur le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame Christelle MINARD précise que ce règlement devra être affiché à la Bibliothèque et que des exemplaires seront distribués aux personnes adhérentes.

Monsieur Arnaud LEHERICHER propose que le règlement intérieur soit envoyé par courriel aux personnes inscrites.

Madame Christelle MINARD répond par l'affirmative et indique qu'il sera aussi publié sur le site internet de la commune.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** comme règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Tremblay-les-Villages le document fourni en annexe préalablement

## **DCM 2017.01.26.25 – Délibération sur le VETO du Conseil Municipal au transfert de la compétence PLU à l'Agglomération du Pays de Dreux**

*Projet de délibération fourni aux conseillers municipaux*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5216-5,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,

VU les statuts actuels de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX approuvés par arrêté préfectoral du 2 octobre 2015,

Madame le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu, dans son article 136, un mécanisme de transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence PLU ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale.

Par ce dispositif, le transfert serait automatique et de plein droit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, une "minorité de blocage" peut s'opposer à ce transfert de compétence. En effet, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les Conseils Municipaux ont la possibilité de le refuser.

Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération doit être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Lors de sa séance du 19 septembre 2016, le Comité des Maires, après débat, émit l'avis de ne pas doter la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de cette compétence.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Par conséquent, il est désormais nécessaire de délibérer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour exprimer le veto de notre Commune.

Pour : 0

Contre : 16

Abstention : 0

Après exposé des faits et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **S'oppose** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,
- **S'engage** à ce que la présente décision soit notifiée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX.

## **DCM 2017.01.26.26 – Délibération sur l'avis du Conseil Municipal concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023**

*Projet de délibération fourni aux conseillers municipaux*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L.5216-5 I 3°,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.302- 1, R.302-1-1 à R.302-1-4 et les articles R.302-8 à R.302-13-1, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération n°2016/313 du 21 novembre 2016 de l'Agglo du Pays de Dreux arrêtant le projet de PLH,

Considérant que le projet de PLH doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la commune de Tremblay-les-Villages.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Par délibération n°2014/509 du 29 septembre 2014, le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux a prescrit l'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur l'intégralité de son périmètre.

A partir des différents éléments du diagnostic réalisé par le cabinet d'étude Guy Taïeb Conseil, d'une part, des rencontres et entretiens avec l'ensemble des acteurs mobilisés, d'autre part, des orientations et un programme d'actions en matière de politique de l'habitat ont été élaborés.

Ainsi, le projet de Programme Local de l'Habitat vise à répondre à 4 grandes orientations au travers de différentes actions :

### **Orientation 1 : Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire.**

1. Production de 655 logements par an sur l'ensemble du territoire
2. Production de 100 logements sociaux par an sur l'ensemble du territoire
3. Définition d'une stratégie et d'outils fonciers
4.
  - a. Diversification de l'offre de logements dans les Quartiers en Politique de la Ville
  - b. Poursuite du renouvellement urbain dans les quartiers centraux des villes
  - c. Reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU Bâtes-Tabellionne
5. Veille sur les équilibres de peuplement et mise en place des outils adéquats

### **Orientation 2 : Développer une offre de logements répondant localement à la diversité des besoins et favorisant les parcours résidentiels.**



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

6. Favoriser le développement de produits individuels abordables et de qualité par le biais d'opérations groupées
7. Promotion des produits en direction des différentes catégories de seniors
8. a. Développement de produits logements adaptés aux jeunes et aux personnes en difficulté  
b. Développement et réhabilitation de l'offre d'hébergement
9. Mise aux normes / remise en état des aires d'accueil existantes

## **Orientation 3 : Intervenir sur le parc ancien pour en améliorer la qualité et l'attractivité.**

10. a. Requalification du parc privé existant sur Dreux à travers une **Orientation Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**  
b. Requalification du parc privé existant sur l'ensemble de l'Agglomération au travers d'une OPAH ou d'un **Projet d'Intérêt Général (PIG)**
11. Encourager la rénovation thermique du parc social
12. Elaboration d'une stratégie d'actions sur les copropriétés

## **Orientation 4 : Mettre en place une gouvernance de la politique de l'habitat.**

13. Assurer le suivi et l'évaluation de la politique locale de l'habitat
14. Faire de la Conférence Intercommunale du Logement un espace d'échanges et de retour d'expérience sur le logement

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire le 21 novembre 2016 est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

En effet, le Conseil municipal doit délibérer notamment sur les moyens, relevant de sa compétence, à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Au vu de l'avis exprimé, le Conseil communautaire délibèrera à nouveau sur le projet et le transmettra au Préfet. Celui-ci le transmettra, ensuite, au représentant de l'Etat dans la région afin qu'il en saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** par conséquent un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLH élaboré par l'Agglo du Pays de Dreux,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux dans les meilleurs délais.

## **DCM 2017.01.26.27- Délibération pour la nomination d'un représentant et d'un suppléant auprès de l'Agence Technique Départementale d'Eure et Loir (ATD 28).**

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale d'Eure et Loir en ce qui concerne les compétences de voirie depuis le 19 Février 2015.

Cette adhésion a été renouvelée par un engagement de principe délibéré en Conseil Municipal, le 20 Septembre 2016.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Cependant, le Conseil Municipal n'a jamais désigné de membres comme représentant principal et suppléant de la Commune de Tremblay-les-Villages auprès des services de l'ATD 28.

Madame le Maire propose donc que Monsieur Thibault PELLETIER soit représentant titulaire, et que Monsieur Frédéric SEVIN soit suppléant.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la nomination de Monsieur Thibault PELLETIER comme représentant titulaire et Monsieur Frédéric SEVIN comme suppléant de la commune de Tremblay-les-Villages auprès de l'ATD 28

## **DCM 2017.01.26.28 – Délibération entraînant modification de la DCM 2014.04.06 concernant l'élection des membres conseillers municipaux et des membres extérieurs siégeant au Conseil d'Administration du C.C.A.S**

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération en date du 3 Avril 2014, déterminait la liste des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Suite aux démissions en dates du 29 Septembre 2016 et du 14 Janvier 2017, de la conseillère municipale Madame Mylène MILON et de Madame Myriam CARON membre extérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S. Le Conseil Municipal doit acter les nouvelles listes de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Madame le Maire, rappelle que selon l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), « **le ou les sièges laissés vacants par un des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartient le ou les intéressés** ».

Dans le cas présent, le siège devenu vacant à la suite de la démission de Madame Mylène MILON, doit être pourvu par la personne dont le nom figure tout de suite après dans l'ordre de la liste à laquelle elle appartenait.

Dans le cas où la personne suivante sur la liste refuse d'occuper cette fonction, il faut suivre l'ordre de la liste jusqu'à acceptation d'un des membres ou épuisement de la liste.

Par défaut de liste et de candidat, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans un délai de deux mois.

Concernant la démission, de Madame Myriam CARON, l'article 123-6 du CASF indique que « **le conseil d'administration comprend également des membres nommés [...] parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées** »

Le remplacement de Madame Myriam CARON dans la liste de personnes extérieures au Conseil Municipal se fera donc par nomination de Madame le Maire.

Après exposé de la réglementation, Madame le Maire annonce les deux nouvelles listes de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S de Tremblay-les-Villages



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## **Liste des membres conseillers municipaux :**

- Catherine BAZIN
- Annabel DOS REIS
- Marie-France CABARET
- Françoise LEREAU
- Frédéric SEVIN
- Jean-Claude MORIN

## **Liste des membres nommés :**

- Jacqueline GESTIN
- Nicole PELLETIER
- George- Eric LAGRANGE
- Janine LEHOUX
- Laurence COTTEREAUX
- Dorothée SIMON

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte**, à l'unanimité les deux nouvelles listes de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S de Tremblay-les-Villages.

## **Travaux :**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que la commission des travaux s'est réunie le mercredi 18 janvier 2017.

Au cours de cette réunion, un arbitrage des travaux d'investissements à réaliser durant l'année 2017 a eu lieu. Ces travaux d'investissement prioritaires ont été définis dans le tableau vu précédemment.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que pour les opérations suivantes, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

Ces consultations ayant débouchés sur plusieurs offres, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise par délibération, le recours aux entreprises sélectionnées par la commission des travaux.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle également que pour les autres opérations de travaux d'investissements prévus pour 2017, le Conseil Municipal sera réuni et consulté de nouveau.

## **DCM 2017.01.26.29 – Délibération sur le choix de l'entreprise pour le broyage des vallées de la commune.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation pour le fauchage des vallées de la commune a été lancée.

Le dossier de consultation, a été envoyé à la publicité le 6 décembre 2016 et les entreprises avaient jusqu'au 30 décembre 2016 pour déposer leur candidature.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

L'ouverture des plis a eu lieu le 02 janvier 2017 en la présence de Madame le Maire et ses Adjointes

La commission des travaux du 18 janvier 2017, ayant donné un avis favorable à la réalisation de ces travaux, une analyse des offres a été réalisée.

Trois entreprises ont répondu dans les délais impartis :

	Prix HT	Prix TTC
SARL DES MARRONNIERS	8 700 €	10 440 €
CHRISTIAN SEGOUIN	10 820 €	12 984 €
LUDOVICNOEL	9 725 €	11 670 €

Après analyse des offres il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SARL des Marronniers, pour un montant de **10 440 € TTC**. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil le recours à cette entreprise pour le broyage des vallées de la commune de Tremblay les Villages.

Monsieur Ariel ALLARD demande si cette opération de broyage des vallées est pour le compte du Syndicat de Fresnay le Gilmert.

Monsieur Thibault PELLETIER répond négativement et précise que le broyage des vallées concerne uniquement la commune de Tremblay-les-Villages.

Madame Christelle MINARD précise que cette délibération concerne uniquement les vallées de la commune de Tremblay-les-Villages et que cette opération est encadrée par un contrat d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le recours à l'entreprise SARL des Marronniers pour effectuer la prestation de broyage des vallées sur la commune de Tremblay-les-Villages pour un montant de 10 440 € TTC.
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire cette somme au Budget Primitif 2017 en charges de fonctionnement, au compte 611 correspondant aux « *Contrats de prestations de services* ».

## **DCM 2017.01.26.30 – Délibération achat d'une tondeuse autoportée**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation avait été lancée concernant l'achat d'une tondeuse autoportée.

Le dossier de consultation a été envoyé aux entreprises le 7 Septembre 2016 et les entreprises avaient jusqu'au 10 Octobre 2016 pour déposer leur candidature.

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 Octobre 2016 en la présence de Madame le Maire, ses Adjointes et le secrétaire en charge du suivi des marchés publics.

La commission des travaux du 18 Janvier 2017 ayant donné un avis favorable à la réalisation de ces travaux, une analyse des offres a été réalisée.

Trois entreprises ont été consultées :



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

	Prix HT	Prix TTC
LHERMITE EQUIPEMENT	23 600 €	28 320 €
MOLLIER	25 000 €	30 000 €
GARDEN EQUIPEMENT	29 700 €	35 640 €

Après analyse des offres il apparaît que l'offre la plus avantageuse économiquement est celle proposée par LHERMITE EQUIPEMENT, pour une tondeuse autoportée d'une puissance de 36 CV et de marque KUBOTA, d'un montant de **28 320 € TTC**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil le recours à l'entreprise LHERMITE EQUIPEMENT pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Monsieur Frédéric SEVIN demande s'il est possible de préciser la marque et la puissance dans la délibération.

Madame Christelle MINARD répond positivement.

Monsieur Jean-Claude MORIN demande si la maintenance est prévue dans le prix et qui assure cette opération.

Madame Christelle MINARD répond que la Commune a un contrat d'entretien de son matériel avec l'entreprise MOLLIER. Elle précise également que dans le cas présent l'entreprise LHERMITE EQUIPEMENT qui a obtenu le marché, se chargera de l'entretien de la tondeuse pendant un an.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le recours à l'entreprise LHERMITE EQUIPEMENT pour l'achat d'une tondeuse autoportée d'une valeur 28 320 € TTC
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire cette somme, au Budget Primitif 2017 en dépenses d'investissements, au compte 21571 correspondant au « *Matériel roulant* »

## **DCM 2017.01.26.31 – Délibération pour le choix de l'entreprise pour le sablage des candélabres.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil, qu'une consultation pour le sablage des candélabres de la commune avait été lancée.

Le dossier de consultation a été envoyé à la publicité le 7 Novembre 2016 et les entreprises avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre 2016 pour déposer leur candidature.

L'ouverture des plis a eu lieu le 05 Décembre 2016 en la présence de Madame le Maire, de ses Adjoints et du secrétaire en charge du suivi des marchés publics.

La commission des travaux du 18 Janvier 2017 ayant donné un avis favorable à la réalisation de ces travaux, une analyse des offres a été réalisée.

Il s'avère qu'une seule entreprise a répondu :

	Prix HT	Prix TTC
--	---------	----------



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

ETSI	19 800 €	23 760 €
------	----------	----------

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, explique que compte tenu de la prestation recherchée par la commune (sablage sur place) aucune autre entreprise ne s'est manifestée.

Des recherches ont été faites pour trouver d'autres entreprises en mesure de réaliser le sablage des candélabres sur place, mais ces dernières n'ont pas abouti.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que cette prestation d'un montant de **23 760 € TTC** ne comprend que la tranche ferme du marché qui prend en charge les candélabres des rues suivantes :

Tranche ferme- 2017	Nombre de candélabres
○ Rue de la Chapelle	9
○ Rue des coutures	14
○ Clos des trois buissons	5
○ Rue de Dreux	5
○ Rue des Sablons	5
○ Rue de la Poste	2
○ Rue des vieilles écoles	2
○ Rue de la croix blanche	13
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>

Il faudra donc réaliser les deux tranches conditionnelles restantes durant les exercices 2018 et 2019.

Ces deux tranches conditionnelles concernent les rues suivantes :

Tranche conditionnelle 1 - 2018	Nombre de candélabres
○ Impasse de la Chardonnière	2
○ Rue de la Chardonnière	10
○ Rue de Baillette	20
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

Tranche conditionnelle 2 - 2019	Nombre de candélabres
○ Rue du Docteur Taugourdeau	13
○ Rue de Châteauneuf	7
○ Rue de la Cornaillère	4
○ Place de l'Eglise	6
- Route de Landouville	1
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

Après exposé de la situation, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil Municipal le recours à l'entreprise ETSI pour le sablage et la peinture des candélabres de Tremblay-les-Villages.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- **Autorise** le recours à l'entreprise ETSI pour réaliser le sablage et la peinture des candélabres de Tremblay-les-Villages, pour un montant de 23 760 € TTC pour la tranche ferme.
- **Autorise** Madame le Maire, à inscrire cette somme au Budget Primitif 2017, en dépenses d'investissements, au compte 2151 correspondant aux « *Installations de réseau de voirie* »

**Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

## **Compte rendu du Maire :**

### **- Rapport d'analyse groupement de commande fournitures administratives et ramettes papiers avec l'Agglomération du Pays de Dreux**

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 20 Septembre 2016, une délibération avait été prise autorisant Madame le Maire à signer les conventions de groupement de commande concernant l'approvisionnement en fournitures administratives et l'approvisionnement en ramettes de papier.

Les résultats des consultations opérées par la CoMAPA pour le compte de l'Agglomération du Pays de Dreux ont donné les résultats suivants :

- **Le marché d'approvisionnement en ramettes de papiers** a été obtenu par l'entreprise THIREL BUREAU.
- **Le marché d'approvisionnement en fournitures de bureau** a été obtenu par l'entreprise DACTYL BURO, société auprès de laquelle la Commune a passé commande cette année.

### **Economie à prévoir pour l'approvisionnement en ramettes de papier :**

Madame le Maire rappelle que pour le compte de l'année 2016, la commune a passé 2 commandes de 125 ramettes de papiers format A4 pour un montant total de **654 € TTC**.

Avec le groupement de commande mis en place par l'Agglomération le prix unitaire de la ramette passe de 2,18 € HT à 2,06 € HT.

Si l'on ajoute une TVA de 20 %, le résultat pour le même volume de commande qu'en 2016 est de **618 € TTC**, soit une économie de **36 €**.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en fournitures administratives, la Commune a passée 3 commandes au cours de l'année 2016, pour un montant total de **2 532, 32 € TTC**.

Les besoins en fournitures administratives étant très différent d'une commande à l'autre, la comparaison entre les tarifs proposés par DACTYL BURO par l'intermédiaire du groupement de commande et ceux proposés actuellement se fera sur le produit qui a eu le plus gros volume de commande sur l'année 2016, à savoir les enveloppes.

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux que pour l'année 2016 la Commune a commandé pour **227,88 € TTC** d'enveloppe. Ces commandes regroupent des boîtes de 500 enveloppes standard auto-adhésives avec et sans fenêtre.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Avec les nouveaux montants négociés par l'Agglomération du Pays de Dreux, ces enveloppes auraient coûté **69,9 € TTC** et ce pour le même volume commandé, soit 1 500.

Cela aurait permis à la commune de faire une économie de **157,98 €** juste pour l'approvisionnement d'enveloppes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les actes d'engagement et les bordereaux unitaires des prix viennent d'être envoyés par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Pour que les premières commandes puissent être passées, ces documents vont donc être retournés signés aux sociétés THIREL BUREAU et DACTYL BURO.

## **- Point sur la mise à disposition de la Maison des Services.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement de la mise à disposition de la Maison des Services.

A l'heure actuelle, le planning d'occupation du cabinet 1 et 2 de la Maison des Services est le suivant :

**Cabinet 1** : il est partagé entre une Psychologue et un Psychomotricien à hauteur de 3 demi-journées par semaine du Jeudi au Samedi.

Il faut préciser que le planning d'occupation du cabinet pour la journée du samedi est variable, ce dernier change en fonction des semaines paires et impaires. Une semaine sur deux, un professionnel occupe le cabinet le matin alors que l'autre est présent l'après midi

**Cabinet 2** : il est occupé par un Podologue, la PMI et l'Assistante Sociale.

La PMI et l'Assistante Sociale occupe le cabinet alternativement le Mardi après-midi, alors que le Podologue est présent le reste de la semaine.

Madame le Maire précise que la Mission Locale pourra toujours exercer une permanence, mais que cette dernière aura lieu à la Mairie toutes les deux semaines le Mercredi après-midi.

Madame Virginie BOUCHARD demande combien de salle compose la Maison des Services ?

Madame Christelle MINARD répond que la Maison des Services est composée d'une salle d'attente et de deux cabinets.

## **- Compte rendu sur le rapport d'activité GRDF**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la distribution de Gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession exécutoire le 25 Octobre 1995 pour une durée de 29 ans, c'est-à-dire jusqu'au 24 Octobre 2024.

Le réseau de distribution de gaz naturel présent sur la Commune de Tremblay-les-Villages est d'une longueur totale de 15 753 m dont 15 461 m est en Polyéthylène et 262 m est en acier. Ces chiffres rentrent totalement dans la moyenne nationale puisque 97 % du réseau de distribution national est constitué de Polyéthylène et d'Acier.

L'âge moyen du réseau de la Commune est de 18 ans, ce qui est en dessous l'âge moyen du réseau à l'échelle nationale qui est de 23 ans.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Il est intéressant de constater, que la valeur du réseau est passée de 717 876 € en 2013 à 739 602 € en 2015, soit une augmentation de **3,026 %**.

Le faible nombre d'appels d'urgence (6) passé durant l'année 2015 montre bien le bon état global et la fiabilité du réseau de distribution de gaz naturel sur la Commune de Tremblay-les-Villages.

Pour l'année 2015 la Commune comptait 236 clients GRDF pour la distribution de gaz naturel qui ont consommé 12 152 MWh. Sur ces 236 clients **93,22 %** ont une consommation de gaz naturel allant de 6 à 300 MWh /an, **5,5 %** ont une consommation inférieure à 6 MWh/an et **1,27 %** ont une consommation supérieure à 300 MWh/an.

## **- Information sur rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a reçu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) envoyé par courrier le 20 Décembre 2016. Ce rapport délibéré par la CRC le 19 octobre 2016 devra être transmis à l'Assemblée Délibérante avec la convocation de la prochaine réunion du Conseil Municipal, il devra également faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour et donner lieu à un débat.

Ce rapport d'observations définitives sera présenté à la prochaine commission des finances du 7 Février 2017.

## **- Information de la démission d'un membre du Conseil Municipal**

Madame le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux de la démission de Monsieur Yves LAOUENNAN, membre du Conseil Municipal et Maire Délégué de Saint-Chéron des Champs, de l'ensemble de ses mandats.

La lettre de démission de Monsieur Yves LAOUENNAN est arrivée en Mairie le 25 Janvier 2017, et comme l'instauré l'Article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette lettre de démission a été notifiée au Préfet d'Eure et Loir le 26 Janvier 2017.

Monsieur Grégory MAIN demande si la démission est aussi valable pour les fonctions qu'il occupait au sein des différents syndicats.

Madame Christelle MINARD répond que la démission de Monsieur Yves LAOUENNAN est valable pour l'ensemble de ses fonctions au sein du Conseil Municipal.

## **Compte rendu du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire :**

### **- Information sur l'intervention de la RTE pour coupe de de la végétation sur la Commune**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, explique à l'Assemblée que le Réseau de Transport d'Electricité de France (RTE) doit procéder à des travaux de coupe de végétation à proximité d'une ligne se trouvant sur le domaine de la Commune.

Des travaux d'élagage et d'abattage vont donc être entrepris prochainement afin d'assurer la sécurité des personnes.

Pour effectuer ces travaux la RTE a mandaté l'entreprise SARL JULIEN domiciliée à la Ferrière aux Etangs.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Ces travaux auront lieu durant la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 au 15 Décembre 2017 près de la ligne situé dans la zone des Arpents Poirier Thimert.

Cette ligne part de Dreux et va jusqu'à Châteauneuf en Thymerais et passe sur la Commune aux abords de Moreaulieu et de Chêne-Chenu.

## - Rapport de la commission des travaux du mercredi 18 janvier 2017

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire dresse un compte rendu de la commission des travaux ayant eu lieu le Mercredi 18 Janvier à la Mairie de Tremblay-les-Villages.

L'ordre du jour de cette réunion été organisé de la façon suivante :

- Etudes pour l'aménagement de la place de Tremblay (étude topographique et assistance à maîtrise d'ouvrage), par O.Brette et M.Rotat de l'agglo du Pays de Dreux.
- Point des travaux en cours
- Point sur les procédures d'achat en cours
  - Tondeuse autoportée
  - Eclairage public
  - Changement des compteurs d'eau
- Arbitrage sur les achats à réaliser en 2017
- Réduction des points de collecte des déchets

Eclairage du stade de football de Tremblay

Le premier point de la réunion portait sur les travaux envisagés pour les années 2018 et 2019. Ophélie BRETTE et Michel ROTAT de l'Agglomération du Pays de Dreux ont présenté un résumé du projet cœur de village.

La possibilité de découper le projet en plusieurs phases a été exposée aux membres de la commission.

Dans cette hypothèse il serait donc question de découper le projet en 3 phases :

- **La première** concernant la place de l'Eglise de Tremblay et ses abords, il a été suggéré d'ajouter la place de l'Eglise de Chêne-Chenu pour l'étude et l'aménagement futur.
- **La deuxième** sur le réaménagement de la rue de Baillette et de la partie haute de la rue du Dr Taugourdeau allant jusqu'à la place de l'église,
- **La troisième** porterait sur la fin de la rue du Dr Taugourdeau, la rue de Châteauneuf et le parvis de la Mairie.

La rénovation du mur de l'ancien Presbytère et la restauration de l'Eglise Saint-Martin de Tremblay-les-Villages ont également été abordé, il faut préciser que ces travaux font actuellement l'objet d'étude par un architecte.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle que concernant le projet cœur de village, deux commissions des travaux élargies à tous les membres du Conseil Municipal en date du 20 Juin et du 24 Novembre 2016 ont été organisées.

Le deuxième point de la réunion concernait les travaux et les procédures d'achat en cours sur la Commune de Tremblay-les-Villages.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Les membres de la commission ont été informés que la démolition de l'ancienne menuiserie a subi des complications. Des réseaux électriques toujours alimentés étaient encore présent sur le site alors que les tous les compteurs devaient avoir été fermés. De plus des restes d'amiante ont été découverts dans les fondations du bâtiment. Ces désagréments ont nécessité des interventions non prévues de ERDF et de Chartres amiante ce qui entraînera des frais supplémentaires.

Les membres de la commission ont aussi été informé que du matériel à destination du service technique était en cours d'acquisition (tronçonneuse élagueuse, taille-haie et nettoyeur haute pression eau froide).

Le troisième point de la réunion, était le bilan des achats et travaux prévu au budget principal et annexe de l'eau pour l'année 2017.

Ce bilan était divisé en 5 parties :

- **Les études** (AMO pour l'aménagement de la place centrale de Tremblay, AMO pour le renforcement de canalisation à villette les bois ...)
- **Les travaux sur les bâtiments** (réparation de la toiture de l'Eglise de Ecublé, les travaux e mise en accessibilité PMR ...)
- **Les travaux pour les voies et réseaux** (éclairage public pour 2017, changement des 30 compteurs d'eau ...)
- **Les prestations de services** (broyage des vallées, élagage des marronniers ...)
- **Les achats et travaux divers de fonctionnement** (repeuplement des mares communales)

Le quatrième est dernier point de la réunion, portait sur la mise en place d'un plan pluriannuelle d'investissement.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que les deux tableaux suivant viennent compléter les tableaux d'investissement pour l'année 2017 vu précédemment :

COMMUNE 2018, 2019, 2020		
Compte 20	Etude pour la réalisation des phases 2 et 3 du cœur de village	
Compte 21	Rénovation de la place de la Liberté à Chêne-chenu	100 800 €
	Place centrale de Tremblay	200 000 €
	Traversée de Tremblay –phase 2 et 3	260 000 €
	Jardin du Presbytère	20 000 €
	Venelle piétonne	50 000 €
	Mur du presbytère	40 000 €
	Rénovation de l'église de Tremblay	200 000 €
	Eclairage Public	20 000 €
	Sablage des candélabres (option 1 et 2)	28 000 €
	Achat d'un nouveau camion	15 000 €
	Aires de jeux (3 x 30 000 €)	90 000 €
	Réfection de la rue de la Cornaillère	49 440 €
	Réfection du parking situé entre le stade et l'école	23 400 €
	Rénovation du mur de la mare de Chêne-Chenu	
	Mise en sécurité de l'entrée d'Ecublé	



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

	Bordures rue de Saint-Germain	31 200 €
	Suite des travaux de mise en accessibilité	
	Autres travaux de voirie et bâtiments à définir	
	Matériels et équipements techniques	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 127 840€ (mini)</b>

EAU - 2018		
Compte 21	Raccordement du puits de bernier (à estimer)	
	Changement de 30 compteurs d'eau	50 000 €
	Compteurs de sectorisation (à estimer)	

## Légende :

**Vert** = Validé par la commission des travaux

**Jaune** = En attente d'informations complémentaires

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, précise aux membres du Conseil Municipal qui désirent plus de détail sur le déroulement de la commission des travaux, de se référer au compte-rendu envoyé à tous les conseillers par voie électronique le 25 janvier 2017.

## - Information sur les prochaines dates des réunions PLU :

- 27 janvier 2017 à 9 h
- 2 février 2017, (en fonction de la réunion du 27 janvier) à 9 h
- 23 février 2017, réunion de travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à 14 h
- 23 mars 2017, présentation des OAP à 14h

## Compte rendu du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire :

### - Information sur les aides d'urgences attribuées dans le cadre du CCAS :

- 500 € + 100 € pour une personne en grande difficulté après avis de l'assistante sociale
- Don d'urgence de 500 € pour la prise en charge d'obsèques auprès d'une famille.
- Epuration du nombre de dossier de demande de logement réalisé avec l'Habitat Eurélien. Il reste 30 demandes en liste d'attente.

## Compte rendu du 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire :

### - Information concernant les dossiers de demandes de subventions aux associations

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que l'accent a été mis sur le respect de la date butoir de retour des dossiers fixée au 31 Janvier 2017.

Même si tous les dossiers ne seront surement pas de retour pour le 31 Janvier, il été nécessaire de rappeler aux associations que ce délai n'était pas qu'une simple information, mais bien une date limite, il faut réduire les nombreux abus qui ont pu être observé ces dernières années.

De plus, nous avons besoin de ces dossiers pour inscrire le montant de l'enveloppe qui sera attribuée pour les subventions aux associations.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## **- Inscriptions aux groupes d'animations sportives d'été en milieu rural**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique à l'assemblée délibérante, que pour cette année, la commune a candidaté pour l'organisation d'animations sportives en milieu rural.

C'est un projet qui est financé par le Conseil Départemental en lien direct avec une association. Le but est de proposer à des communes rurales de pouvoir candidater pour recevoir un stage ouvert aux enfants de 11 à 16 ans.

Ces stages proposent pendant une semaine complète des activités sportives variées, nous attendons un retour de notre candidature pour début Février, mais tous semblent aller dans la laisse à penser que la réponse sera positive.

Ce stage serait gratuit avec très peu de restriction sur le nombre de participants, et durerait une semaine complète avec des activités organisées l'après-midi de 14 à 18h. Les enfants seront encadrés par des animateurs sportif diplômés

Restera à la charge de la commune une bouteille d'eau par participant et par jour, ainsi qu'une petite collation. L'ensemble a été estimé à environ 200 € pour la commune.

Le stage pourra être en juillet ou en aout et se déroulera sur les infrastructures sportives de la commune.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint précise que pour que la candidature d'une commune soit acceptée, il y a un cahier des charges à respecter, et la commune de Tremblay-les-Villages remplissait l'ensemble des critères demandés.

## Compte rendu des Adjoint, des Maires délégués et représentants de syndicats

Néant

## Divers

Madame Virginie BOUCHARD demande si l'ancien local du Crédit Agricole est occupé.

Madame Christelle MINARD répond que la SA Eure et Loir Habitat est propriétaire de ce local, et qu'une esthéticienne va très prochainement s'y installer.

Madame Christelle MINARD précise que cette professionnelle bénéficierait de 3 mois de loyer gratuit et par la suite d'un loyer progressif pour lui permettre de s'installer correctement. Cette esthéticienne devrait s'installer au plus tard le 15 Mars 2017.

Monsieur Ariel ALLARD demande si le C.C.A.S a des nouvelles de l'administré résidant à Chêne-Chenu et ayant subi l'incendie de son domicile situé dans la forêt.

Madame Christelle MINARD répond que cette personne a été transférée en urgence au service des grands brulés à Paris.

Madame Christelle MINARD précise qu'une enquête est en cours et que la piste de l'incendie criminel est envisagée, fort heureusement la commune a été informée que sa vie n'est plus en danger.

Madame Virginie BOUCHARD demande s'il y a encore des animaux sur place.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Arnaud LEHERICHER et Madame Christelle MINARD répondent qu'ils ne savent pas du tout si des animaux sont restés sur place.

Madame Virginie BOUCHARD répond qu'elle se rendra au domicile pour vérifier.

Madame Christelle MINARD indique qu'il va falloir penser aux mesures à prendre pour son retour en termes de relogement.

- 4 et 5 Février 2017 : Salon du bien-être organisé par l'Association ArDéco-Natali, à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages
- 24 Mars 2017 : Soirée loto organisée par l'Association des Parents d'Elèves à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages
- 11 Mars 2017 : Salon de la femme, co-organisé par la commune et l'association Arabesques et Entrechats à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages
- 12 Mars 2017 : Remise de médaille militaire, organisé par la FNACA

Les associations n'ayant pas encore communiqué leurs plannings, nous avons pas plus de dates de manifestations à transmettre pour le moment.